

# **Code de déontologie pour les Gestalt-coachs**

## **membres de l'Association Française de Gestalt-Analyse (AFGA)**

Ce code est l'expression d'une réflexion éthique. L'Association Française de Gestalt-Analyse (AFGA) l'a établi exclusivement pour la pratique du coaching gestaltiste.

Ses buts :

- Délimiter un cadre de référence dans lequel tous les membres de l'AFGA s'engagent à se conformer.
- Donner de la visibilité au coaché et à son environnement professionnel concerné.

Le coaching gestaltiste se caractérise par une approche globale de la personne en interaction avec son environnement.

L'accompagnement prend en compte le coaché dans toute ses dimensions : intellectuelle, émotionnelle, physique, relationnelle, éthique.

La relation entre le coach et le coaché permet à celui-ci de faire émerger en lui les solutions à ses besoins et en faciliter la mise en œuvre.

Les engagements du Gestalt-coach :

1. Justifier d'une formation approfondie et certifiée en gestalt correspondant à un cursus minimum de 200 heures délivrées par un institut reconnu par l'AFGA
2. Avoir réalisé une formation spécifique au coaching
3. Témoigner d'une bonne connaissance de soi par un travail personnel
4. Suivre une supervision régulière de sa pratique
5. Actualiser régulièrement ses connaissances et sa pratique
6. Respecter la confidentialité des échanges entre le coach et le coaché
7. Garder la liberté de refuser un contrat pour des raisons déontologiques
8. Valider avec le coaché l'ensemble des informations rendues compte au commanditaire
9. Se réserver la possibilité d'informer le commanditaire lorsqu'une circonstance représentant un danger pour le coaché ou son environnement est décelée
10. Veiller à ne pas maintenir le coaché dans une relation de dépendance
11. S'engager à mettre en œuvre l'ensemble des moyens disponibles lors des séances de coaching, en lien avec les attentes exprimées
12. Respecter les valeurs, la culture, les enjeux et objectifs institutionnels de l'organisation
13. Garantir le respect du secret de l'ensemble des informations concernant l'organisation.

Toute personne ou organisation peut signaler à l'AFGA tout manquement du présent code par l'un de ses membres.